

PASSEPORT-LOISIRS

La culture, le sport, les ados adorent !



Conditions

- Etre allocataire de la CAF de la Haute-Marne depuis au moins octobre N-1..
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800 €.
- Avoir un enfant âgé entre 6 et 17 ans.

Montant

La participation s'élève à 60 € maximum, à utiliser pour régler les frais d'inscription ou de cotisation d'activités culturelles ou sportives.

Comment faire ?

- Aucune démarche à effectuer.
- Réception des Passeports-Loisirs fin août, par courrier.
- Remise du Passeport-Loisirs à l'organisateur de l'activité au moment de l'inscription.
- Attention, en cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.